

La contractualisation entre producteurs d'eau potable et agriculteurs pour le contrôle des pollutions diffuses : quel potentiel ?



Christophe DEPRES, maître de conférences en économie à VetAgro Sup

Journée Technique Irstea-Onema
09 décembre 2016





Introduction

LES ENJEUX

La contractualisation = un **outil de la politique préventive**

Enjeux

- Parvenir à **augmenter la participation des agriculteurs** dans les programmes de protection
- Parvenir à **améliorer l'efficacité des mesures agricoles** de ces programmes

Donc, **double enjeu environnemental et économique**

Concevoir des politiques publiques plus efficaces sur le plan environnemental avec une meilleure allocation des ressources financières disponibles



Introduction

LES QUESTIONS POSÉES

1. Comment définir la contractualisation entre producteurs d'eau potable et agriculteurs ?
2. Quel est son intérêt ? quelles sont ses limites dans le contexte français ?
3. Quel potentiel de la contractualisation dans le contexte français pour la protection des captages ?

Je m'appuie sur les exemples public et privés suivants :

- Régie des eaux de la ville de Clermont-Ferrand
- Impluvium de Vittel
- Impluvium de Volvic



Plan de la présentation

- 1- Définition, intérêts et limites de la contractualisation avec les agriculteurs
- 2- Enseignements tirés de la comparaison de 3 exemples public et privés en matière de protection d'une ressource en eau
- 3- Conclusion et recommandations pour la politique préventive

Comment définir la contractualisation ?

Décembre 2014

Paiements pour Services Environnementaux (PSE) en agriculture

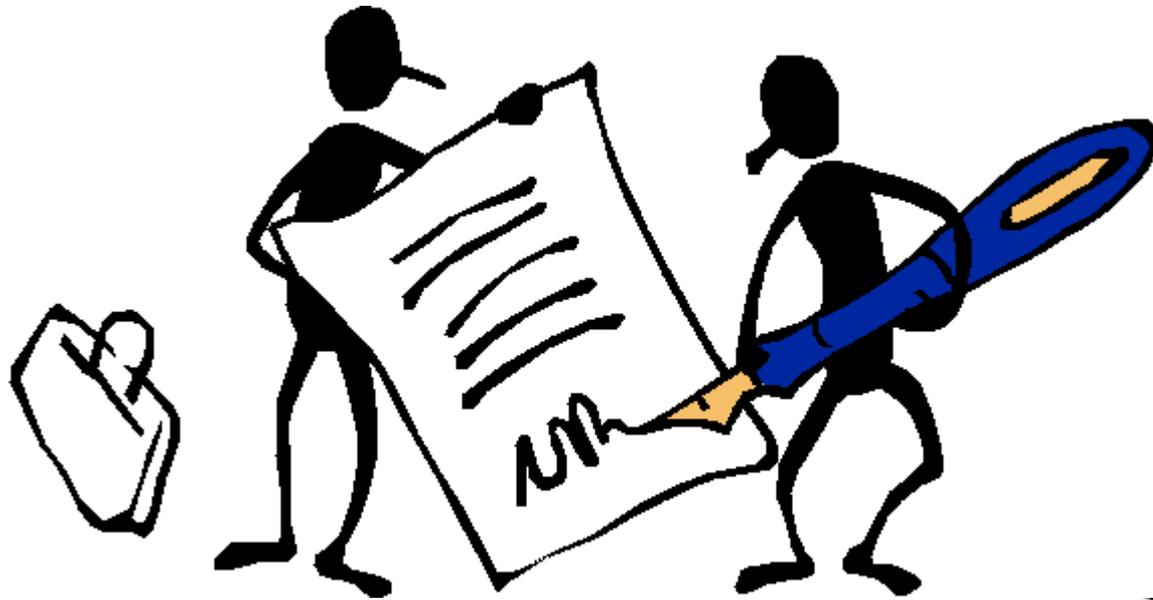
Contractualiser pour produire de l'environnement et augmenter ses revenus

Carole HERNANDEZ-ZAKINE

Le contrat = 1 engagement volontaire réciproque et formalisés (objectifs, durée...) + 1 contrepartie (financière ou non) sous forme de rémunération, paiement, compensation des surcoûts...

= prestation de « service environnemental » visant à améliorer ou maintenir en l'état les caractéristiques d'un bien environnemental/d'un écosystème

Ici, le « contrat » correspond à la rémunération d'1 ou plusieurs agriculteurs contre fourniture d'une prestation de « service de protection » de la ressource en eau



Obligation de moyens VS obligations de résultats

Cas de pollution dite « diffuse »

=

le « service de protection » consiste bien souvent à modifier les modes d'occupation du sol et adapter les pratiques agricoles





Intérêts de la contractualisation

2 aspects à distinguer :

- (1) la participation des agriculteurs au programme ;
- (2) l'efficacité du programme (lorsqu'il est mis en œuvre) qui dépend de la manière dont les agriculteurs respectent leurs engagements et la manière dont le programme évolue (s'adapte) dans le temps

D'une part, il existerait un impact positif du niveau de rémunération sur l'engagement des fournisseurs de services = accroît la participation des agriculteurs aux programmes

D'autre part, l'efficacité (environnementale) des programmes menées serait dépendante de la qualité du pilotage du contrat

Attention : la portée de ces résultats dépend du type de service et du contexte géographique dans lequel le service est mis en œuvre



Limites de la contractualisation

1- Freins juridiques / réglementaires

(cf. transferts publics très contraints / compensation de surcoût)

2- Freins techniques : nombre des agriculteurs concernés / coûts de négociation, etc.

3- Freins économiques : coûts alloués au paiement (parfois très élevés)

4- Freins motivationnels

Pas forcément d'attente spécifique de la part des agriculteurs (cf. débat jardiniers de la Nature...) voire même effet contreproductif des paiements (cf. motivations intrinsèques vs extrinsèques) = la rémunération peut diminuer la motivation intrinsèque des parties prenantes



Quel potentiel dans le contexte français ?

Trois cas étudiés :

- Cas de la régie des eaux de la ville de Clermont-Ferrand
- Cas de Vittel
- Cas de Volvic

point commun : entreprise privée de l'agroalimentaire / multinationale qui exploite la ressource

Grille de lecture des cas :

- Quelle participation des agriculteurs : nb agri ? % SAU concernée ?
- Quel contrat ? contenu des engagements ? durée ?
- Quel paiement/contrepartie ?
- Quel pilotage du contrat ? qui pilote ? quel contrôle des engagements pris ? quelle adaptation des engagements sur le temps long ?

LA NAPPE ALLUVIALE ALLIER-CLERMONT-FD : PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Nappe alluviale
 71 puits de captage
 Eau de qualité très satisfaisante /
 35000 m³ jour)
 ¾ appro ville

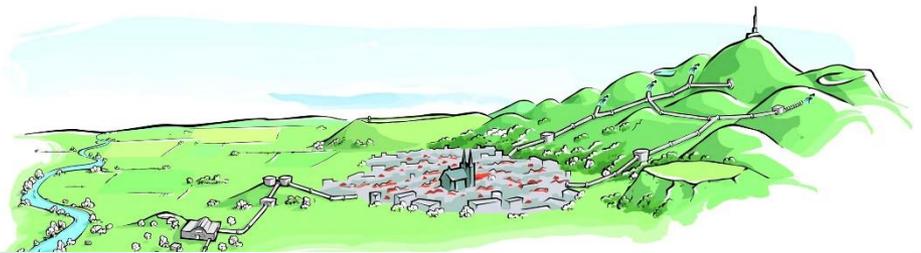
Régie publique depuis 1920

370 ha périmètre rapproché (2/3
 agriculture et 1/3 forêt alluviale)

PPE non défini

1

Le circuit de l'eau à Clermont-Ferrand



LE PILOTAGE DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE

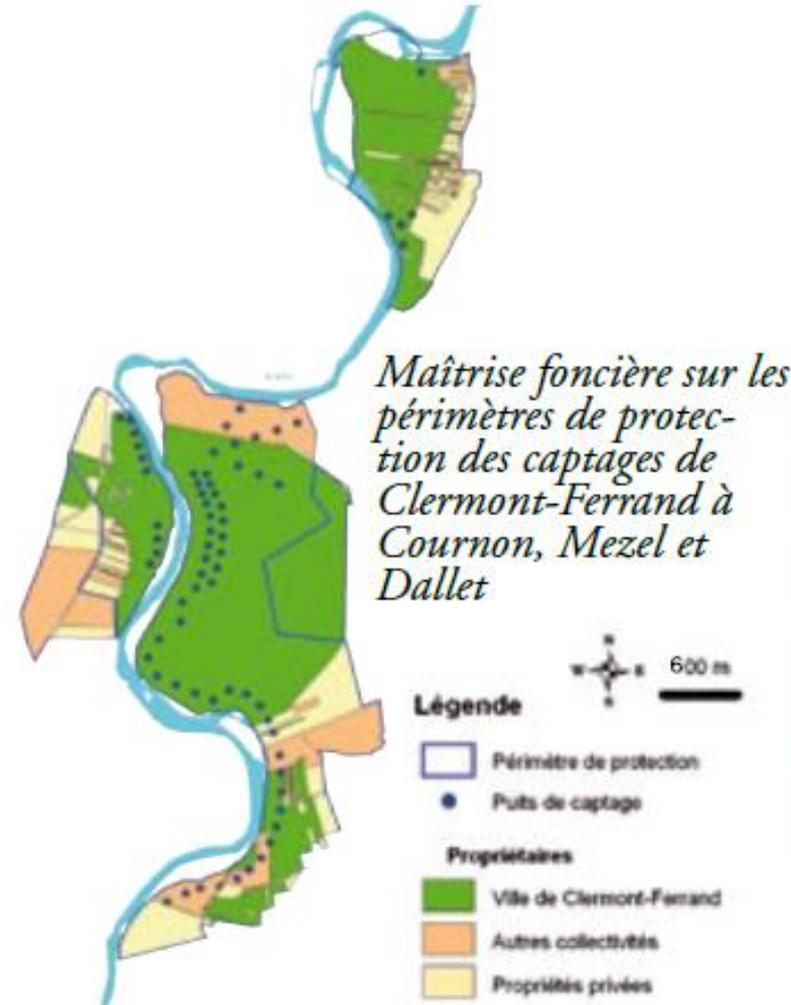
Stratégie historique de maîtrise foncière :
180 ha en propriété (49% PPR),
bail rural clauses env
Animation par CEN Auvergne

En parallèle : 1 agriculteur sous contrat
0 ferti/planning pâturage

Financement UE/Etat (plan Loire Grandeur Nature
(20% ville de Clermont), Natura 2000, MAET

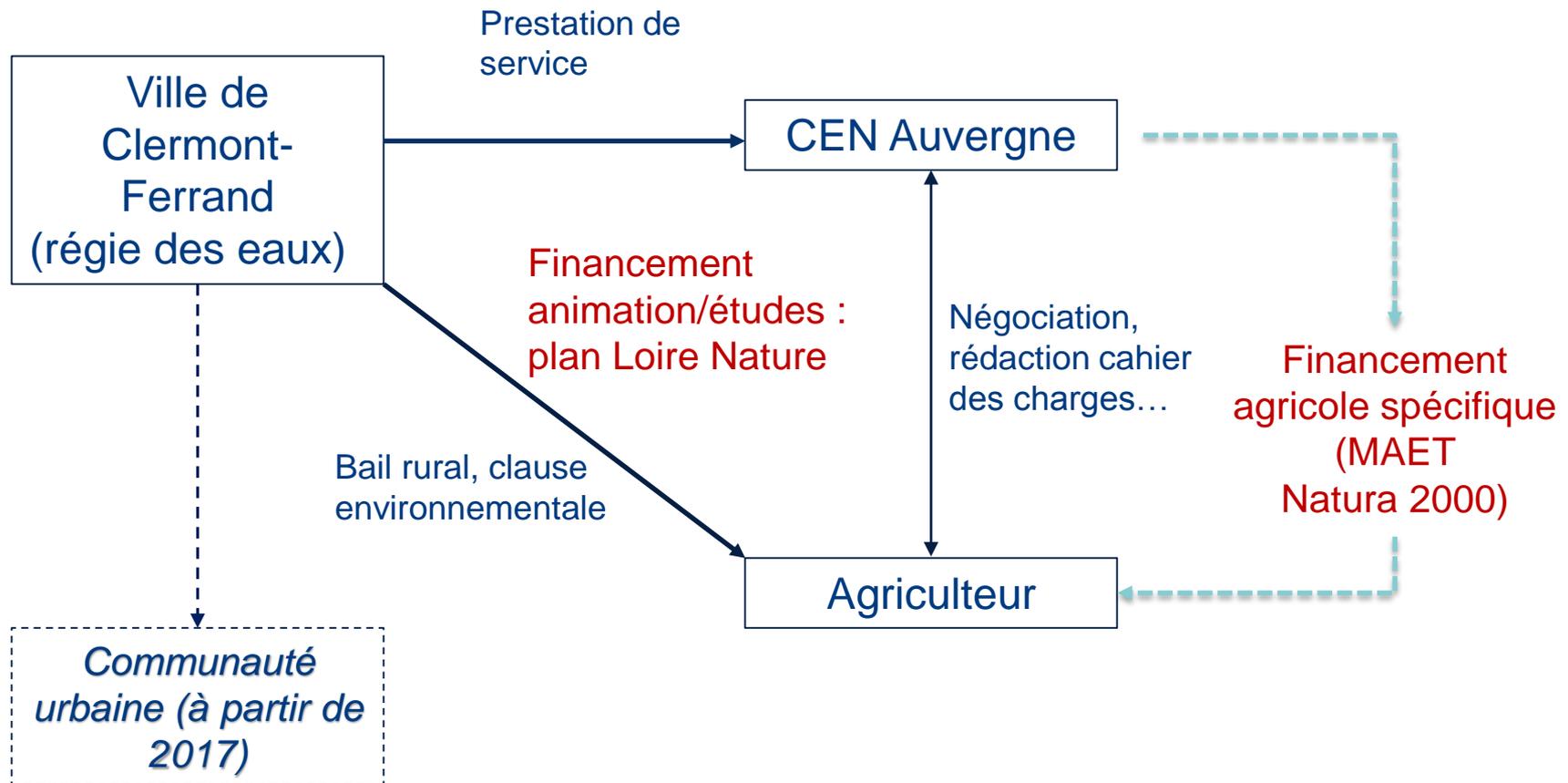
Budget total : 2002-2009 = 220k€
2010-13 = 110k€

Prix « EP » maîtrisé (tarif 2016 : **prix moyen
de 3,16 € TTC le m³ – 1,14€ part EP**)



LE PILOTAGE DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE

SCHÉMA DE GOUVERNANCE DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DU VAL D'ALLIER



L'IMPLUVIUM DE VITTEL : PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Impluvium 6000 ha (3600 ha de SAU)

Pollution nitrates d'origine agricole (dégradation milieu 80' ; < 10mg/L)

Agriculture très intensive :

- Elevage bovins laitiers
- Grandes cultures (blé, maïs ensilage)

Rachat en 1992 de SEMV par Nestlé Waters et création d'Agrivair, filiale de Nestlé

Agrivair = en charge du pilotage des relations avec les agriculteurs (stratégie foncière, contrat, conseil technique)

Environ 42 agriculteurs sous contrat avec Agrivair (filiale de Vittel/Nestlé)



Sources : INRA SAD de MIRECOURT, F. Hellec (2015)



LE PROGRAMME D' ACTIONS VIS-À-VIS DE L' AGRICULTURE

Stratégie d' acquisitions du foncier (45% SAU)

Puis signature de baux ruraux sur 18 ou 30 ans avec les agriculteurs *(la grande majorité des agriculteurs concernés)*

- **Aides directes associées au respect d' un cahier des charges « contraignant » :**
 - Suppression culture de maïs
 - Compostage des déjections animales
 - Limite de chargement à 1 UGB/ha de surface fourragère
 - Interdiction des produits phytosanitaires
 - Nouvelles successions culturales (luzerne)

230€/ha/an sur une période de 5 à 7 ans

- **Aides à l' investissement**
 - Equipements de séchage en grange
 - Aménagement d' aires de compostage
 - Construction de fosses à lisier

LE PILOTAGE DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE

Coût du programme d'actions agricoles :

Achat de terres	9 millions €
Aides directes/ha	11 millions €
<u>Aides à l'investissements</u>	<u>4 millions €</u>
TOTAL	24 millions d'€



Les coûts de protection de la ressource sont répercutées par la SEMV à hauteur de 1,52 €/m³ d'eau embouteillée

L'IMPLUVIUM DE VOLVIC : PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

3800 hectares (60% forêt, 30% SAU agricole, 10% urbanisé)

Foncier essentiellement privé, morcellé

Pollutions azote + pesticides (mais pratiques essentiellement extensives n'excluant par les risques de pollution ponctuelle)

- 4 communes « amont »
- 1 distributeur d'eau potable (réseau public)
- 1 opérateur privé (Danone/Volvic)

25 agriculteurs sur le territoire dont 15 au cœur de l'impluvium (= potentiellement les plus impactants) qui participent au programme d'actions



Crédit photo : Life Semeau Project



L'IMPLUVIUM DE VOLVIC : PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Bref historique :

- 1993 : Rachat SEV par Danone
- 2005 : Création du CEPIV
- 2009 : Projet LIFE SEMEAU outil de modélisation des masses d'eau de l'impluvium de Volvic



Le Programme d'actions agricoles :

2012 : Diagnostic agricole sur le territoire (par la CDA 63)

2012-2015 : aides à l'investissement (aménagement points abreuvements troupeaux, compostage effluents, outils de travail du sol spécifiques...)

2015 : Volet lutte contre Campagnols – contrat avec VetAgro Sup

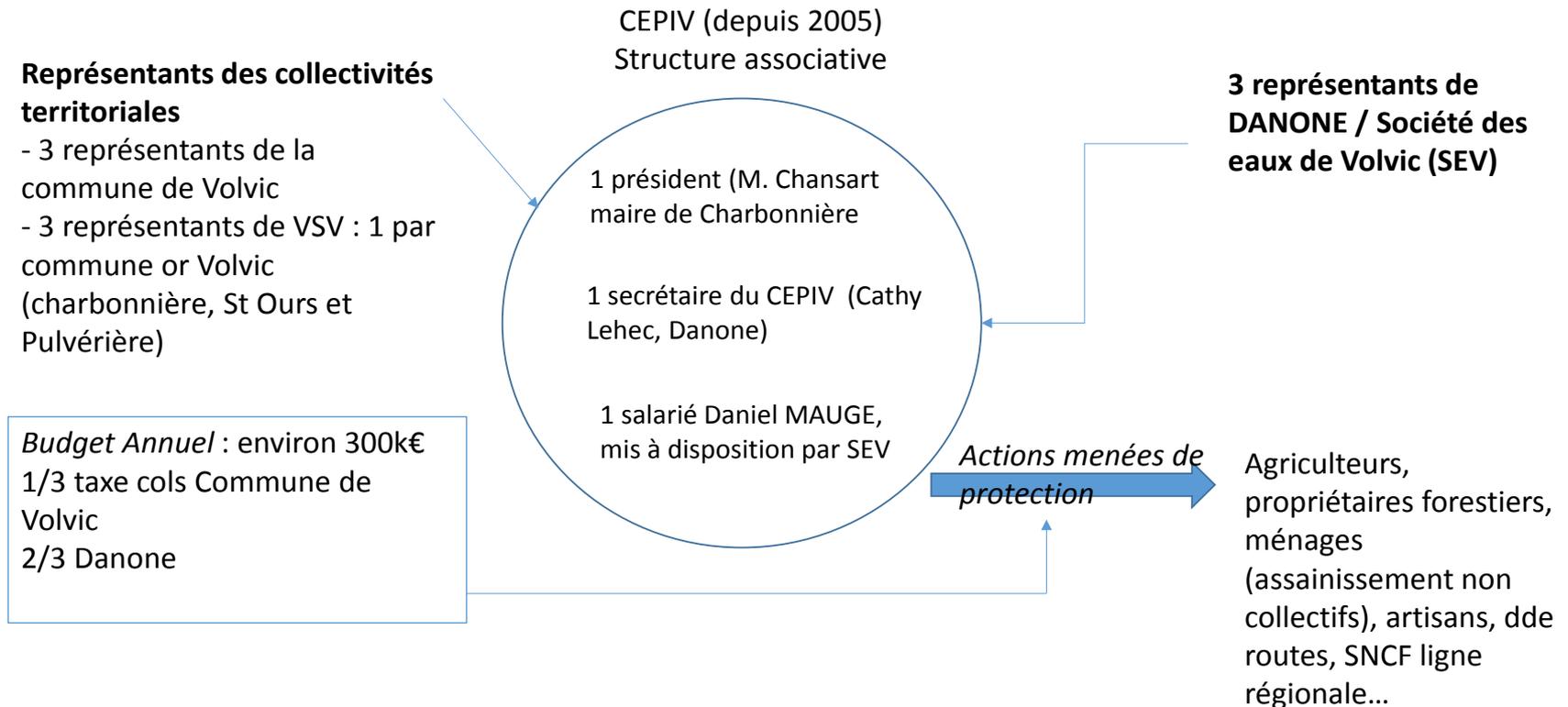
2016 : étude faisabilité bio-méthaniseur (VSV, Danone)

Volvic Plant Location with the Auvergne Regional Natural Park

Crédit photo : parcs massif central

LE PILOTAGE DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE

SCHÉMA DE GOUVERNANCE DU COMITE ENVIRONNEMENT PROTECTION IMPLUVIUM VOLVIC (CEPIV)





Enseignements tirés de la comparaison des trois cas d'études

1. SUR LE PILOTAGE DE LA CONTRACTUALISATION
2. SUR LA PARTICIPATION DES AGRICULTEURS
3. SUR L'EFFICACITÉ DE L'ENGAGEMENT À LONG TERME



Sur le pilotage de la contractualisation

Cas étudiés	Structure pilote	Statut
Régie eau CF	CEN Auvergne	Prestataire externe Expertise écologique mais compétence agronomique limitée
Vittel	Agrivair <i>Appui INRA Mirecourt</i>	Interne/filiale Nestlé Prise en charge directe des relations avec les agriculteurs
Volvic	Comité environnement protection impluvium Volvic (CEPIV)	Structure associative <i>ad hoc</i>



Sur la participation des agriculteurs

Cas étudiés	Participation des agriculteurs	
Régie eau CF	+/-	Faible et limitée au périmètre de protection rapprochée (PPR)
Vittel	+++	Importante et rapide mais sous « contraintes fortes » (caractère volontaire des engagements remis en cause)
Volvic	++	Moyenne et participation très variable selon les type d'actions proposées

Sur efficacité de l'engagement à long terme

Cas étudiés	Efficacité/engagement agriculteurs	
Régie eau CF	+/-	Engagement sur la durée mais efficacité limitée
Vittel	++(+)	Efficacité élevée à court terme mais incertitudes sur les engagements à long terme des agriculteurs / adhésion faible Désaccord sur l'adaptation du cahier des charges (sorgho, retour du maïs ensilage...)
Volvic	++	Flexibilité forte ; accord au cas par cas mais difficulté à créer une dynamique collective parmi les agriculteurs de l'impluvium



Conclusion

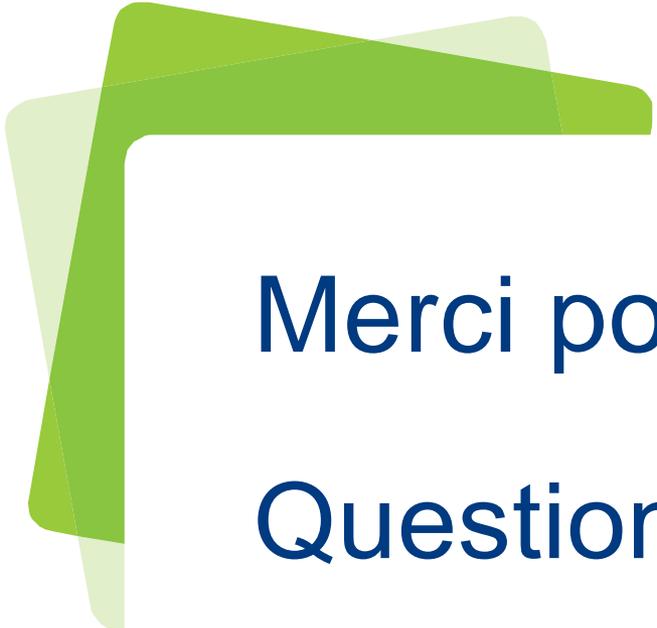
1. Les dispositifs actuels présentent une grande diversité ; peu incluent, en réalité, des rémunérations monétaires directes pour les agriculteurs (de type PSE : paiement pour service environnemental)
2. La contractualisation, associée à un paiement direct des agriculteurs, présente un certain nombre de freins/limites (juridiques, techniques, économiques, motivationnels...)
3. Les dispositifs qui incluent des paiements directs (parfois élevés) ne sont pas forcément les plus efficaces à long terme même s'il permettent d'emblée d'obtenir une meilleure participation des agriculteurs au programme



Quelles préconisations à la lecture de ces quelques exemples ?

Associer la « contractualisation » à :

- Une **stratégie foncière globale** (notamment pour accroître la participation des agriculteurs)
- Une **réflexion sur la valorisation des agricultures** du territoire pour accroître l'efficacité du programme et l'engagement « actif » des agriculteurs sur le temps long
- La **mise en place d'une structure pilote *ad hoc***, sur le temps long, des relations avec les agriculteurs et du programme agronomique/agricole (l'adapter/le contrôler)



Merci pour votre attention

Questions...